Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110913-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 13

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 00.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)	Arnaud GUYADER (procuration à Morgane GUENNOU)	Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO) Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	Anne LAVILLONNIERE (procuration à Céline SIMONOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**36**

ZONE DE TROYALAC'H : RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Au 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais est devenue compétente en matière :

- d'assainissement collectif et d'eau potable,
- de gestion des zones d'activités dont la zone de Troyalac'h, et notamment la gestion des eaux pluviales.

La zone d'activités de Troyalac'h représente un atout majeur pour la CCPF, elle est un poumon économique. Les travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux sont une nécessité, les infrastructures étant vieillissantes, des risques d'effondrement de certains réseaux sont une réalité.

Les objectifs des travaux proposés consistent à améliorer le fonctionnement du système dans son ensemble, d'augmenter sa capacité et de protéger le milieu naturel sensible.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110913-DE

Il est prévu également la création ou la réhabilitation de quatre postes de relevage : rues Sadi Carnot, J.B. Godin, Stang Rannou (abandon du poste existant) et Ty Nevez (abandon du poste existant).

En matière de linéaire de réseaux, cela représente pour l'assainissement 1 988 m de réhabilitation, 473 m d'extension, 1 016 m de renouvellement de refoulement et 680 m d'extension de refoulement. Pour l'eau potable, 1 826 m de renouvellement de canalisation et plus de 1 600 m de réhabilitation de réseau d'eau pluviale.

Le montant global de cette opération est évalué à 4 490 000 € HT.
Cette opération est inscrite au schéma directeur des eaux usées communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ d'approuver le programme des travaux présentés ci-avant ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et tous autres financeurs ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et, notamment, à déposer et à signer au nom de la CCPF les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes, à signer tous les documents relatifs à ce projet, en particulier les conventions à conclure avec les organismes financeurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS71046 - 29170 FOUESNANT

Président